

CCAS

## Conseil d'Administration du 25 mars 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq mars, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Rémy MOULIN, Président du CCAS.

**Étaient présents :** M.MOULIN - Mme BOULIN - Mme CORNEC- M.SALMON - Mme PASCO - Mme FLOC'H - M. DUBRUNFAUT - Mme PESTEL - M.COSSON - M.CAOUS - M.TANGUY

**Étaient absents excusés :** M.BEUZIT (pouvoir M.MOULIN) - Mme BARTEAU - Mme EL AMAOUI - Mme REY - Mme ORAIN-GROVALET (pouvoir Mme BOULIN) - Mme GALLERNE (pouvoir M.COSSON) -

**Participaient également à la réunion :** Jérôme TRETON - Valérie DESMOULINS - Claudie GICQUEL - Christine CAPITAINE - Blandine DESBOIS

☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺ ☺

### DB2025/14 BUDGET PRIMITIF 2025- EHPAD

Il vous est proposé d'arrêter le budget de l'EHPAD aux montants suivants :

BUDGET	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
EHPAD - dépenses	136 630,00	2 983 450,00	3 120 080,00
EHPAD - recettes	18 400,00	2 983 450,00	3 001 850,00

Le budget est proposé en équilibre en fonctionnement malgré le contexte actuel qui est difficile, et dans l'attente des notifications de tarifs des financeurs.

Le débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 25 février 2025.

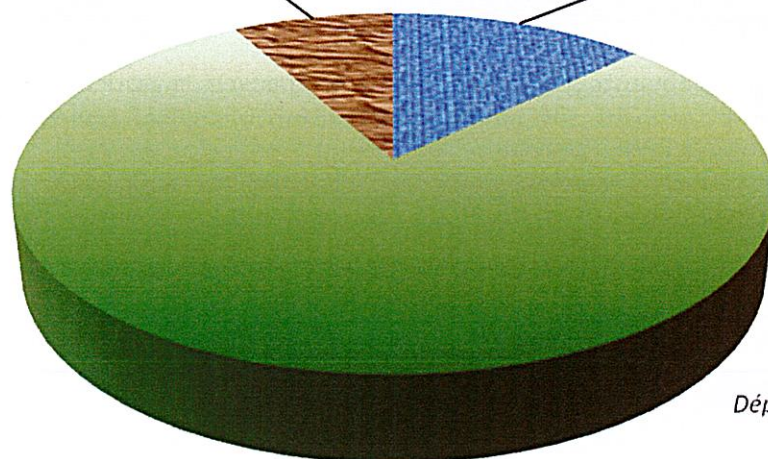
<b><u>INVESTISSEMENT EHPAD</u></b>	
<b><u>Dépenses :</u></b>	
Cautions des loyers	110 000
Matériel	24 630
Logiciels	2 000
<b><u>Recettes :</u></b>	
FCTVA	2 400
Cautions des loyers	16 000

2 958 285,00 €

**DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses afférentes  
à la structure  
8,1%

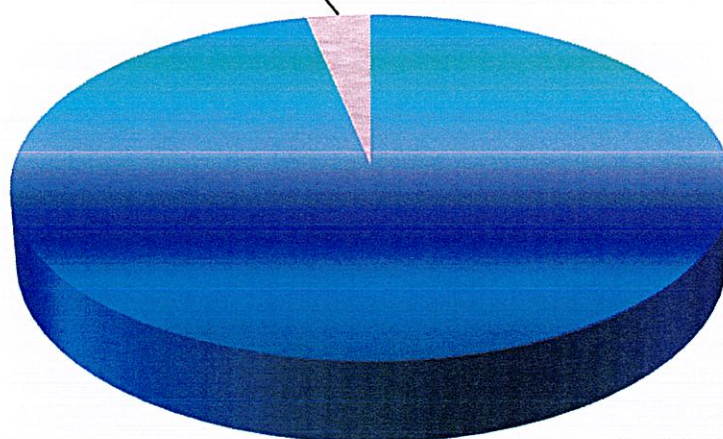
Dépenses afférentes  
à l'exploitation  
13,0%



Dépenses afférentes  
au personnel  
78,9%

**RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT**

Autres produits  
d'exploitation  
3,3%



Produits de la  
tarification  
96,7%

2 983 450,00 €

## **COMMENTAIRES SUR LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

\*( , %) : part représentative du budget de fonctionnement(mouvements réels)

### **GROUPE I : dépenses afférentes à l'exploitation courante (13 %)\***

Ce chapitre comprend :

➤ les fluides, les énergies, les produits d'entretien, les protections, les fournitures diverses, l'alimentation, les fournitures médicales, l'enlèvement de déchets médicaux, la blanchisserie, la téléphonie (...).

### **GROUPE II : Dépenses afférentes au personnel (78,9 %)**

Ce chapitre comprend :

- le personnel extérieur à l'établissement (articles 6215- 6218),
- les versements calculés sur les rémunérations (chapitre 63),
- les charges de personnel (chapitre 64).

Il tient compte :

- du traitement indiciaire des agents selon un tableau de déroulement de carrière (GVT,
- des charges sociales au taux global de 60,04 % pour le régime spécial et 43,01 % pour le régime général (taux 2025 connus au moment de la prévision du BP 2025). A noter l'augmentation de la cotisation retraite CNRACL de 3% pendant 4 ans jusqu'en 2028, pour 2025 cela représente 31 700€ (le taux passe de 31,65% à 34,65%)
- la formation

### **GROUPE III : dépenses afférentes à la structure (8,1 %)**

Ce chapitre englobe le loyer et les charges à Côtes d'Armor Habitat, l'entretien et les réparations mobilières & immobilières, la maintenance, les assurances, les animations, les impôts locaux, les annulations de titres sur exercices antérieurs.

Ce chapitre concerne aussi les amortissements :

- amortissements évaluation	1 031
- amortissements logiciels	1 533
- amortissements biens amortissables	19 237
-amortissements bâtiments	<u>3 364</u>
<b>TOTAL</b>	<b>25 165</b>

Les prévisions de dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 2 958 285 € contre 2 866 882 € au BP 2024 (+3,2 % d'évolution).

Cette évolution est liée :

-aux fluides	-17 K€
-à l'alimentation	-5 K€
-aux fournitures non stockées	-3 K€
-aux prestations médico-sociales	+5 K€
-au personnel	+ 101 K€
-au loyer à TAH	+7 K€
-charges à TAH	+5 K€
-à l'entretien du bâti	-2 K€
-à l'entretien du matériel	-2K€
-à l'assurance statutaire	+3 K€

## **COMMENTAIRES SUR LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

### **GROUPE I : produits de la tarification (96,7 %)**

Ce chapitre concerne :

➤ la dotation soins versée par l'Agence Régionale de Santé (ARS), APA (allocation personnalisée d'autonomie) versée par le Conseil Départemental, les recettes liées à l'hébergement, le talon dépendance versé par le résident.

### **GROUPE II : autres produits relatifs à l'exploitation (3,3 %)**

Ce chapitre comprend :

Les recettes suivantes : les repas non résidants, le remboursement de formation, le remboursement maladie

Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement sont en hausse de 4,9 % par rapport au BP 2024 (2 983 450,00 € contre 2 843 814,00 €).

Cette évolution est liée :

- à la dotation soins	-145 K€
- à l'APA du Conseil Départemental	-7 K€
- à l'hébergement	-45 K€
- à l'hébergement aide sociale	+69 K€
- aide sociale dépendance	+9 K€
- aux CNR	+237 K€
- autres prestations	+ 4K€
- au talon dépendance	- 10 K€
- aux APL	-1 K€
- repas non résidants	+3 K€
- aux remboursements s/charges de personnel	+19 K€
- aux remboursements s/charges séc. soc. & prévoyance	+2 K€
- à la subvention appel à projet	+5 K€

## ANNEXE1 – Evolution de la population

Population	2021	2022	2023	2024	2025
Population recensée de n-1 INSEE	11 898	11 850	11 739	11 837	11 701
+ Variation de population	- 48	- 111	98	- 136	- 26
<b>= Population recensée INSEE</b>	<b>11 850</b>	<b>11 739</b>	<b>11 837</b>	<b>11 701</b>	<b>11 675</b>
Résidences secondaires	39	42	42	42	42
Nombre de places de caravanes	8	8	8	16	16
Population totale	11 850	11 739	11 837	11 701	11 675
+ Résidences secondaires	39	42	42	42	42
+ Majoration places de caravanes	16	16	16	32	32
<b>= Population DGF</b>	<b>11 905</b>	<b>11 797</b>	<b>11 895</b>	<b>11 775</b>	<b>11 749</b>
dont Population en QPV	1 031	824	824	0	0
dont Population en ZFU	0	0	0	0	0

## ANNEXE 2

### CHAINE DE L'EPARGNE - EHPAD

€	2025
Produits d'exploitation	2 983 450
- Charges d'exploitation	2 958 285
<b>= EPARGNE DE GESTION (EG)</b>	<b>+ 25 165</b>
- Intérêts	
<b>= EPARGNE BRUTE (EB)</b>	<b>+ 25 165</b>
- Capital	
<b>= EPARGNE NETTE (EN)</b>	<b>+ 25 165</b>

En annexe 3, la dernière délibération d'affectation des résultats montre que les réserves de compensation permettent pour le moment de faire face.

Le CPOM\*(2019-2023) prévoyait que l'on soit à l'équilibre fin 2023, cet engagement est tenu malgré les difficultés grandissantes. A noter que le CPOM est prolongé jusqu'à fin 2025.

\*Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens



### CONSEIL D'ADMINISTRATION du 18 juin 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit juin, à dix-sept heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis à l'hôtel de ville sous la présidence de Bruno Beuzit, Vice-Président du CCAS.

**Etaient présents** : M.BEUZIT - M.SALMON - Mme FLOC'H - M.DUBRUNFAUT - M.COSSON - Mme CORNEC - Mme PESTEL - M. TANGUY - Mme SOLAMI

**Etaient absents excusés** : M. MOULIN (pouvoir M.BEUZIT) - Mme BOULIN (pouvoir M. DUBRUNFAUT) - Mme ORAIN-GROVALET (pouvoir Mme PESTEL) - Mme PASCO (pouvoir à M. SALMON) - Mme GALLERNE (pouvoir M.COSSON) - Mme EL AMAOUI - Mme BARTEAU - Mme REY -

**Participaient également à la réunion** : Jérôme TRETON - Céline LE MEUT - Claudie GICQUEL - Danièle BURLLOT - Laurence SAMMURI -

OS OS OS OS OS OS OS OS OS OS OS OS

#### **DB2024/28 : AFFECTATION DES RESULTATS EHPAD : ANNEE 2023**

Le Foyer-logement pour personnes âgées de PLOUFRAGAN était conventionné depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2005 avec le Conseil Général des Côtes-d'Armor et est devenu EHPAD.

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'EHPAD a contractualisé avec le Conseil Départemental et l'Agence Régionale de santé sous forme de Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens pour 5 ans.

Le résultat de fonctionnement de l'année 2023 s'établit à 60 691,95€ en déficit :  
Soit résultat hébergement - 12 566,39€ + résultat dépendance - 17 879,95€  
+ résultat soins - 30 245,61€.

Il est proposé d'affecter ce résultat comme suit :

#### **HEBERGEMENT**

2023 : Réserve de compensation (article 1068634): -12 566,39€

: Report à nouveau excédentaire (article 11034):

: Report à nouveau déficitaire (article 11934) :

*La réserve de compensation s'élève à 101 633,62€.*

#### **DEPENDANCE & SOINS :**

#### **DEPENDANCE**

2023 : Réserve de compensation (article 1068634): - 17 879,95 €

: Report à nouveau excédentaire (article 11034) : 0,00 €

: Report à nouveau déficitaire (article 11934) : 0,00 €

Envoyé en préfecture le 28/03/2025  
Reçu en préfecture le 28/03/2025  
Publié le  
ID : 022-262200793-20250325-DB2025\_14-DE

Envoyé en préfecture le 20/06/2024  
Reçu en préfecture le 20/06/2024  
Publié le  
ID : 022-262200793-20240618-DB2024\_28-DE

SOINS

2023 : Réserve de compensation (article 1068634):	-30 245,61€
: Report à nouveau excédentaire (article 11034):	0,00 €
: Report à nouveau déficitaire (article 11934):	0,00 €
: Réserve d'investissement (article10682)	

*La réserve de compensation s'élève à 40 145,18€*

**Le Conseil d'Administration du C.C.A.S., à l'unanimité, confirme l'affectation des résultats des années 2023 comme définis ci-dessus.**

Ploufragan, le 18 juin 2024

Le Vice-Président du CCAS

Bruno BEUZIT



ANNEXE 4

**DONNEES SYNTHETIQUES**  
 sur la situation financière  
 de l'**E.H.P.A.D. de PLOUFRAGAN**

. Loi d'Orientation n° 92-125 du 06.02.1992 relative à l'Administration Territoriale de la République  
 . Décret n° 93-570 DU 27.03.1993.

**RATIOS**  
**BUDGET PRIMITIF 2025**

<b>COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE RENDU</b>		
1. Dépenses réelles de fonctionnement / Population	2 958 285,00	<b>253</b>
	11 675	
3. Recettes réelles de fonctionnement /Population	2 983 450,00	<b>256</b>
	11 675	
7. Dépenses de personnel/Dépenses réelles de fonctionnement	2 333 400,00	<b>78,9%</b>
	2 958 285,00	
<b>EFFORT D'EQUIPEMENT ET SON FINANCEMENT</b>		
4. Dépenses d'équipement brut / Population	26 630,00	<b>2</b>
	11 675	
5. Encours de dette/Population	0,00	<b>0</b>
	11 675	
9. Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	26 630,00	<b>0,9%</b>
	2 983 450,00	
10. Encours de la Dette/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	<b>0,0%</b>
	2 983 450,00	
<b>FISCALITE ET CAPACITE D'EPARGNE</b>		
8. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel dette capital/Recettes réelles de fonctionnement	2 958 285,00	<b>99,2%</b>
	2 983 450,00	
<b>ENDETTEMENT ET MARGE DE MANOEUVRE</b>		
5. Encours de dette/Population	0,00	<b>0</b>
	11 675	
9. Dépenses d'équipement brut / Recettes réelles de fonctionnement	26 630,00	<b>0,9%</b>
	2 983 450,00	
10. Encours de la Dette/Recettes réelles de fonctionnement	0,00	<b>0,0%</b>

Envoyé en préfecture le 28/03/2025

Reçu en préfecture le 28/03/2025

Publié le

ID : 022-262200793-20250325-DB2025\_14-DE

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- APPROUVE le budget proposé : E.H.P.A.D..

Ploufragan, le 26 mars 2025

Le Président du CCAS



**Rémy MOULIN**

